



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

**OBJET : 10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS
- PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

876-11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/04/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

En 2010, les cinq conseils de quartier d'Antibes Juan les Pins ont été invités par Monsieur le Maire à réfléchir sur la dénomination des principaux ronds-points de la ville, en tenant compte de leur situation géographique.

Tout au long de l'année 2010, les 221 membres des conseils de quartier ont ainsi pu soumettre un certain nombre de propositions.

A l'occasion des assemblées plénières de chaque conseil de quartier qui se sont réunies en septembre/octobre 2010, l'ensemble de ces suggestions a été listé. La dénomination, pour chaque rond-point ayant emporté l'adhésion du plus grand nombre, a été soumise à Monsieur le Maire.

Lors des réunions publiques des conseils de quartier qui se sont tenues en décembre 2010, les dénominations pressenties ont donc été présentées, en précisant qu'elles feraient l'objet d'une délibération en Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités territoriales, dans le courant de l'année 2011 et que les panneaux des principaux ronds-points seraient implantés par la suite.

Ces nouvelles dénominations, en complément de la numérotation et de la dénomination des voies existantes, permettront d'améliorer sensiblement la localisation des habitations, l'accessibilité des différentes zones, quartiers, lieux-dits pour les personnes ou les services qui ont besoin de se déplacer ou se repérer aisément sur la Commune (riverains, services publics, services d'urgence, pompiers, médecins, etc.).

Dans la mesure où ces nouvelles dénominations ne viennent pas interférer avec des dénominations existantes (pas d'homonymie) et répondent à un intérêt général en favorisant la localisation de divers lieux, il est envisagé d'adopter les propositions de dénominations suivantes :

SECTEUR ANTIBES CŒUR DE VILLE :

- 1) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue de la Libération, de l'avenue du Onze Novembre, de l'avenue de Verdun et de l'avenue Saint Roch :

ROND-POINT SAINT ROCH

- 2) Le rond-point situé à l'intersection du boulevard James Wyllie, du boulevard du Cap, de l'avenue des chênes et du boulevard Maréchal Leclerc :

ROND-POINT DE L'ILETTE

SECTEUR ANTIBES JUAN LES PINS (Balnéaire) :

- 3) Le rond-point situé à l'intersection du boulevard du Cap et du chemin des Sables :

ROND-POINT DES SABLES

- 4) Le rond-point situé à l'intersection du boulevard Baptistin Ardisson, de l'avenue Georges Gallice et du chemin des Sables :

ROND-POINT DU PALAIS DES CONGRES

- 5) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Guy de Maupassant et du boulevard du Président Wilson :

ROND-POINT DU JAZZ

10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

- 6) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Guy de Maupassant et de l'avenue du Maréchal Joffre :

ROND-POINT DES PLAGES

- 7) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Guy de Maupassant, de l'avenue Amiral Courbet et du boulevard Charles Guillaumont :

ROND-POINT DES ILES

- 8) Le rond-point situé à l'intersection du boulevard Charles Guillaumont, de la rue Saint Honorat et de l'avenue de l'Estérel :

ROND-POINT SAINT HONORAT

SECTEUR ANTIBES OUEST (Résidentiel) :

- 9) Le rond-point situé à l'intersection du chemin Fournel Badine, de l'avenue Aristide Briand, de l'avenue Reibaud et de l'avenue du Châtaignier :

ROND-POINT DES CHATAIGNIERS

- 10) Le rond-point situé à l'intersection du chemin de la Pinède et du chemin de la Colle :

ROND-POINT DE LA COLLE

- 11) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue de Diane, du chemin de Vallauris, de la route de la Badine et du chemin des Autrichiens :

ROND-POINT DES AUTRICHIENS

- 12) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue du Petit Coteau, de l'avenue Benoit Carriat, du Domaine des Merlettes et de l'avenue des Alpes :

ROND-POINT DU ROY SOLEIL

- 13) Le rond-point situé à l'intersection de la voie d'accès à l'école de la Tournière et du chemin de Rabiac Estagnol :

ROND-POINT TOURNIERE – ESTAGNOL

- 14) Le rond-point situé à l'intersection du chemin des Eucalyptus, du chemin de Saint Maymes, de la RD 635 (ex RD 35 bis) et de la Route de Saint Jean :

ROND-POINT DE LA CHAPELLE SAINT JEAN

- 15) Le rond-point situé sur le chemin des Eucalyptus, entre l'école Saint Maymes et le stade Gilbert Auvergne :

ROND-POINT GILBERT AUVERGNE

10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

16) Le rond-point situé à l'intersection du Barreau de liaison RD 6007 / RD 6107, de la voie rapide RD 6107 et de la RD 635 :

ROND-POINT DES EUCALYPTUS

17) Le rond-point situé à l'intersection du Barreau de liaison RD 6007 / RD 6107, de la rue du Jardin Secret et de l'avenue de Cannes :

ROND-POINT D'ANTIBES LES PINS

SECTEUR ANTIBES GRAND EST :

18) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Jules Grec (RD 704) et du chemin de Saint Claude :

ROND-POINT DU LYCEE JACQUES DOLLE

19) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Jules Grec (RD 704), du chemin du Petit Four et du chemin de Beauvert :

ROND-POINT DE BEAUVERT

20) Le rond-point situé à l'intersection de l'avenue Jean Michard Pelissier (RD 504 / 704) et du chemin de la Romaine (RD 504) :

ROND-POINT DE LA SOURCE ROMAINE

21) Le rond-point situé à l'intersection de la route de Nice (RD 6007) et de la route de Biot (RD 4) :

ROND-POINT DE LA MER

22) Le rond-point situé à l'intersection de la route de Biot (RD 4) et du chemin des Groules :

ROND-POINT DE LA BRAGUE

23) Le rond-point situé à l'intersection du chemin des Frères Garbero et du boulevard Beau Rivage :

ROND-POINT BEAU RIVAGE

24) Le rond-point situé sur le boulevard du Val Claret, entre les numéros 58/60/62 et 61/63/65, face à l'entrée des Résidences, les Balcons du Port, le Capitan et le Domaine Cap Marine :

ROND-POINT DU VAL CLARET

25) Le rond-point situé à l'intersection du chemin des Quatre Chemins et du chemin des Moyennes Bréguières :

ROND-POINT DES MOYENNES BREGUIERES

26) Le rond-point situé à l'intersection du chemin de la Suquette et du chemin des Rastines :

ROND-POINT DES RASTINES

10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

27) Le rond-point situé à l'intersection de la Corniche Valmare et du chemin du Valbosquet :

ROND-POINT DU VALBOSQUET

SECTEUR ANTIBES ACTIVITES :

28) Le rond-point situé à l'intersection de la Deuxième Avenue, du chemin Coutellier et du chemin de Saint Claude :

ROND-POINT SAINT CLAUDE

29) Le rond-point situé à l'intersection du chemin des Combes, de la Première Avenue et de la Deuxième Avenue :

Suggestion : ROND-POINT NOVA-ANTIPOLIS

30) Le rond-point situé à l'intersection de la rue des Trois Moulins et du chemin de Saint Claude :

ROND-POINT DE SUPER ANTIBES

31) Le rond-point situé à l'intersection du chemin de Super Antibes, de la Route des Chappes (RD 535) et de la rue des Trois Moulins :

ROND-POINT DES TROIS MOULINS

32) Le rond-point situé à l'intersection de la Route de Grasse (RD 35), de la RD 635 (ex RD 35 bis), et du chemin des Terriers :

ROND-POINT DE LA CROIX ROUGE

33) Le rond-point situé à l'intersection de la Route de Grasse (RD 35) et de l'avenue Weisweiller :

ROND-POINT WEISWEILLER

34) Le rond-point situé à l'intersection de la Route de Grasse (RD 35), de la RD 535, et de la rue des Trois Moulins :

ROND-POINT DE PROVENCE

35) Le rond-point situé à l'intersection de la Route de Grasse (RD 35), de l'entrée (n°44) de l'autoroute A8/E80 direction Cannes, du chemin des Terriers et du boulevard André Breton (direction les Semboules) :

ROND-POINT DES SEMBOULES.

La dépense relative à la mise en place dans les différents ronds-points, des panneaux mentionnant ces nouvelles dénominations, a été estimée à 16. 000 euros TTC et prévue au BP 2011.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

10-2 - VOIRIE - RONDS POINTS - PROPOSITIONS DE DENOMINATIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

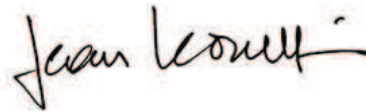
A l'unanimité

- **ADOpte** le principe de dénommer l'ensemble de ces ronds-points conformément aux propositions des cinq conseils de quartier d'Antibes Juan-les-Pins ;
- **PREcISE** que les crédits nécessaires à la mise en place des panneaux relatifs à ces nouvelles dénominations, estimés à 16.000 € TTC ont été inscrits au BP 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 10-2 - Voirie - Proposition de dénomination de 35 ronds points de la Commune d'Antibes -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM876-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM876-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8 Domaines de competences par themes
8.3. Voirie